



Waremme, le 19 septembre 2019

**Compte rendu du Groupe de Travail « Ruralité »
Commission Locale de développement Rural
18 septembre 2019**

Membres de la CLDR :

- Présents : 13 personnes : Etienne CARTUYVELS, Dimitri COLIGNON, Anne DECHAMPS, Axelle de POTESTA, Guy FRYNS, Hubert GODIN, Herbert HANSEN, Virginie KLASSEN, Camille LEONARD, Aurore NAGANT, Baptiste PIRON, François THONON, Caroline VAN KERREBROECK

- Excusés : Marie-Léonie COLPIN, Viviane SBRASCINI, Alexander REGIMONT

Présences :

- Pour la FRW : Colin SONCK, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement

Ce compte-rendu est une retranscription catégorisée des différentes propositions émises par les participants lors du Groupe de Travail. Il sera transmis à l'Auteur de PCDR qui aura pour mission de rédiger un ensemble de projets cohérents avec la stratégie.

Objectif 1 - Renforcer la qualité et la convivialité des cœurs de village

1. Aménager les places de villages

Les places de villages sont peu aménagées et peu propices à la rencontre entre habitants, elles servent actuellement principalement de parking.

Les participants souhaitent toutefois maintenir une certaine polyvalence en délimitant clairement les fonctions, soit physiquement (par exemple identifier les places de stationnement) soit dans le temps (réserver certaines plages horaires au stationnement).

Des aménagements tels que du mobilier urbain ou la plantation d'espèces végétales permettrait toutefois de les rendre plus attractives. Un élément important à prendre en compte est que les aménagements devront être compatibles avec l'organisation ponctuelle d'événements associatifs (installation d'un chapiteau).

L'installation d'un espace couvert (style une halle à la française) pourrait également permettre d'organiser des activités festives et culturelles, un marché couvert (cf. GT Economie) et pourrait laisser place à du stationnement en dehors de ces évènements.

Les éléments techniques (bulles à verres, conteneurs, cabines électriques) devront s'intégrer harmonieusement avec les aménagements.

La FRW vient d'éditer un [guide des bonnes pratiques](#) et bonnes questions à se poser lors de l'aménagement des espaces publics en milieu rural. Un événement de sensibilisation sur le terrain est prévu le 03 octobre à 18h30 à Oleye. Le guide sera remis aux participants qui sont invités à s'inscrire via le lien : <https://www.frw.be/quinzaine2019.html>

2. Créer un potager collectif / jardin participatif

Un [potager collectif](#) permettrait de rassembler les participants autour d'un projet commun, de nouer des liens et favoriser les échanges de savoirs entre générations, créer des partenariats avec des associations locales (CPAS, cercle horticole...) ou des écoles

Des propriétaires privés pourraient être sollicités pour mettre à disposition un terrain non-utilisé. Une convention d'utilisation devra définir les modalités d'occupation des lieux, de même qu'une charte ou un règlement devra définir les droits et devoirs des utilisateurs.

Axelle de Potesta indique que l'ancien potager du château de Les Waleffes pourrait faire l'objet d'un tel projet.

3. Créer un nouveau lieu de convivialité hors de cœurs de village

Le constat est que certaines propositions de projets (barbecue public, terrain de pétanque...) favoriseront effectivement la rencontre et la convivialité, mais sont peu compatibles avec le besoin de quiétude des riverains des cœurs de village.

Le potager communautaire décrit ci-dessous est une proposition pertinente, mais il peut être intéressant de laisser la porte ouverte à d'autres possibilités encore à définir.

Projets non-repris ou non-analysés

- Sensibiliser les riverains à stationner leur véhicule sur leur propriété plutôt que sur la route / les places
- Créer un café sur la place de Les Waleffes
- Aménager la motte féodale de Les Waleffes
- Favoriser les trottoirs enherbés, plutôt qu'en dur
- Créer un terrain de jeux pour chiens
- Organiser une buvette dans la maison communale ☺

Objectif 2 - Protéger, aménager et gérer les paysages

4. Mettre en valeur les points de vue paysagers

La commune présente de nombreux points de vue intéressants qui mériteraient d'être soulignés. Il peut s'agir simplement d'y installer un banc et quelques panneaux explicatifs, d'installer des cadres permettant d'admirer le paysage ou encore de postes d'observation plus sophistiqués, éventuellement en hauteur.

Une réflexion concernant l'évolution de l'urbanisation devra être menée quant à la préservation de ces points de vue.



Un participant déplore par exemple le développement apparemment anarchique des bâtiments agricoles. Baptiste Piron, agriculteur, fait justement remarquer qu'il lui est difficile de satisfaire les habitants. Dans les cœurs de village, les riverains se plaignent du charroi, du bruit et des odeurs, en dehors du village, ils se plaignent du manque d'intégration de leurs infrastructures.

La FRW a édité un [guide sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles](#) qui peut servir de guide à une future discussion ou d'outil de conseil pour l'implantation de futures installations.

Une réflexion plus approfondie sur les paysages pourrait prendre la forme d'une charte paysagère, un outil non-contraignant mais qui permet à des mandataires publics de justifier leurs choix en termes d'urbanisation. Ce type d'outil est en cours de réalisation sur le territoire voisin du [parc naturel Burdinale Mehaigne](#), et pourrait faire l'objet d'une démarche similaire avec des communes voisines.

Projets non-repris ou non-analysés

- Planter de futurs arbres remarquables.

Objectif 3 - Sensibiliser et impliquer les citoyens et propriétaires dans la mise en valeur et préservation de leur patrimoine

5. Réaliser l'inventaire du patrimoine et le valoriser

Le constat est que si les habitants connaissent le patrimoine monumental de leur commune (châteaux, églises), de nombreux éléments de qualités sont insuffisamment connus et donc peu valorisés.

L'idée est donc de réaliser un inventaire de tous les éléments de type patrimonial et sensibiliser les propriétaires à la valeur de leur bien afin qu'ils en prennent soin.

Ce travail pourrait être valorisé grâce :

- A des panneaux didactiques ou une signalétique spécifique apposés sur les éléments patrimoniaux
- La création d'un circuit de balade permettant de découvrir les éléments patrimoniaux
 - o L'édition d'un fascicule explicatif accompagnant ce circuit
 - o La réalisation d'une application / site internet illustrant le circuit
 - o La réalisation d'une visite audio à télécharger
 - o L'organisation de balades guidées
 - o L'organisation de visite d'éléments patrimoniaux

M. le bourgmestre indique qu'un livre sur l'histoire des villages de Faimés est en cours de rédaction.

Un recensement du patrimoine culturel immobilier de Wallonie, comprenant non seulement le patrimoine monumental, mais également les éléments architecturaux du bâti traditionnel a déjà été réalisé. Via les critères de recherches disponibles [via ce lien](#), 101 éléments ont déjà été recensés à Faimés.

Tous ne sont par contre pas entièrement décrits : l'exemple du [poteau de signalisation](#) d'Aineffe, évoqué en réunion, pourrait par exemple être photographié. Peut-être un travail intéressant pour la CLDR ou un groupe patrimoine ?

6. Informer les propriétaires sur les possibilités de financer la restauration / entretien du patrimoine

[Différentes aides sont prévues](#) pour la restauration et l'entretien des biens classés, mais également du petit patrimoine populaire wallon. Les propriétaires d'un élément patrimonial visible depuis la voirie ou accessible au public peuvent bénéficier d'un subside de 7.500€ pouvant couvrir 100% des dépenses. La liste de ces éléments est étonnement longue : on pense bien sûr aux chapelles, potales, pompes et puits, mais on y trouve également les arbres remarquables, la signalisation, des bornes, des enseignes, de l'éclairage, des urinoirs...

Cette action pourrait prendre la forme de soirées d'information ou de réalisation d'un vade mecum de la mise en valeur du patrimoine.

7. Stimuler l'émulation pour l'embellissement de l'espace-rue

L'idée est de donner aux habitants l'envie d'embellir leur façades et devant de portes à travers l'organisation d'actions à définir telles que : village fleuri, concours intervillages, illuminations de Noël...

Projets non-repris ou non-analysés

- Harmoniser les revêtements de façade et de sol à travers une charte pour l'aménagement des espaces extérieurs ([exemple du village de Ny – Hotton](#))
- Valorisation du patrimoine immatériel : compiler les différentes recettes de plats locaux traditionnels

Objectif 4 - Gérer l'urbanisation en veillant à maintenir un équilibre entre les différents espaces et fonctions et à garantir un cadre rural harmonieux et durable

8. Limiter l'étalement urbain

L'attractivité de la commune et l'important potentiel foncier influenceront la structure urbanistique de la commune.

Les mandataires actuels se sont donnés un certain nombre de mots d'ordre en termes d'aménagement du territoire, mais n'ont pas formalisé leur vision. Ceci les oblige à défendre leur point de vue au cas par cas vis-à-vis de l'administration wallonne ce qui entraîne un certain flou quant au fait que certains projets soient acceptés et d'autres pas.

La majorité des outils existant ont aujourd'hui une valeur indicative et peuvent toujours faire l'objet de recours. Ils sont néanmoins une aide précieuse pour soutenir une argumentation en faveur ou non d'un projet particulier.

Une note d'orientation, décrivant la vision du collège en matière d'aménagement du territoire est relativement aisée à mettre en œuvre mais nécessite probablement le support d'un urbaniste pour sa rédaction

Aurore, qui travaille au service cadre de vie de la commune de Awans, nous fait part de l'aide que peut apporter [un schéma de développement communal](#). Celui-ci est plus lourd à mettre en place et nécessite un investissement plus important (finançable à 60%) mais offre plus de latitude à la commune pour mettre en œuvre sa vision de l'urbanisation.

La question est posée de l'aspect « irréversible » de ce type d'outil : les recommandations seront-elles toujours d'actualité dans 10 ans ? La Commune ne risque-t-elle pas de se trouver bloquée par des choix qu'elle a fait mais qui ne correspondent plus à la réalité des choses. Bien que les outils soient révisables, la question est pertinente et méritera d'être débattue si ce projet se concrétise.

Projets non-repris ou non-analysés

- Instaurer une taxe sur les lotissements

Projets non-repris ou non-analysés

- Amélioration des connexions internet

A transférer au GT Mobilité

- Créer des effets de portes aux entrées de village. Bien que contribuant à renforcer la convivialité des villages, on traitera plutôt ce point en regard de l'objectif « Organiser et sécuriser la cohabitation entre les usagers dans les cœurs de village »
 - Un article sur un projet similaire dans la [commune de Gedinne](#)
 - Une présentation sur [les avantages et inconvénients de différents systèmes](#) (non exhaustif)
- Restaurer les chemins intervillages
- Utiliser des revêtements routiers de couleur pour « pacifier » la circulation
- Augmenter le nombre d'abribus

A transférer au GT Transition

- Planter des haies en bord de routes
- Planter un verger conservatoire et y organiser des événements autour des fruits
- Offrir des primes communales à la plantation
- Offrir des primes à l'adoption d'animaux « des campagnes » : poules, moutons...
- Lutter contre les déchets et la pollution :
 - Pour les participants, cela passera par le renforcement des actions de sensibilisation déjà menées par la Commune, mais surtout par la sanction des incivilités. Cette information est remontée auprès des autorités communales.
 - Si l'on souhaite maintenir ce projet au sein du PCDR, il faudra approfondir l'objectif. Un participant évoque un lieu / contenant spécifique pour des déchets à définir.
- Former le personnel communal à la gestion différenciée des espaces verts
- Engager un éco-conseiller qui pourrait conseiller les particuliers (par exemple pour verduriser les endroits minéraux avec des essences locales)
- Réaliser une guide des bonnes pratiques de gestion des espaces verts privés
- Favoriser les constructions durables / économes en énergie
- Favoriser l'installation d'un maraîcher sur le territoire communal
- Réaliser l'inventaire du patrimoine naturel

A transférer au GT cohésion sociale 1

- Création d'une maison de village
 - Il faudra définir la spécificité de cette dernière par rapport aux salles communales dont chaque village dispose, à l'exclusion de Viemme (celle d'Aineffe est en cours de réalisation)
- Etablir une charte de la ruralité décrivant les droits et obligations spécifiques à une commune rurale/agricole, et la distribuer aux nouveaux habitants
- Construction d'un hall omnisport
- Création d'un parcours Vita
- Création d'une maison des jeunes

- Mise en place d'un marché des nationalités
- Construction d'une piscine olympique ☺
- Construction de thermes
- Organiser une journée d'accueil des nouveaux habitants
- Instaurer des opérations de glanage à l'instar de ce que fait le [GAL Burdinale Mehaigne](#)
- Mutualisation et stockage de matériel pour les associations
- Mise en place d'un projet « [incroyables comestibles](#) »
- Plateforme de partage de matériel « agricole » pour les jardiniers et maraîchers amateurs
- Organiser des chantiers collectifs de taille de haies
- Créer un événement autour du pressage de pommes dans le verger conservatoire
- Susciter l'organisation de « la fête des voisins »
- Organiser une fête des moissons / de l'agriculture / de la ruralité
- Remplacer les fêtes importées (Halloween) par des traditions locales (Fête des petites cheminées)
- Organiser une fête dans chaque village
- Organiser le passage de St-Nicolas / père Noël dans chaque village

A transférer au GT cohésion sociale 2
--

- Création d'une crèche
- Améliorer l'affichage communal (utilisation d'écrans)
- Mise en place d'activités intergénérationnelles

Pour le secrétariat de la CLDR,
Colin Sonck et Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

Quatre participants sur treize ont remis le document complété :

1. Respect des horaires	88%
2. Local adapté	100%
3. Qualité de l'animation	75%
4. Objectifs de la réunion clairs et sensés	88%
5. Méthodologie de travail intéressante	75%
6. Séance productive	88%
7. Travail personnellement enrichissant	88%
8. Plaisir de participer	100%
9. Evaluation globale	88%

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Colin Sonck ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : c.sonck@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou ludovic.rase@faires.be